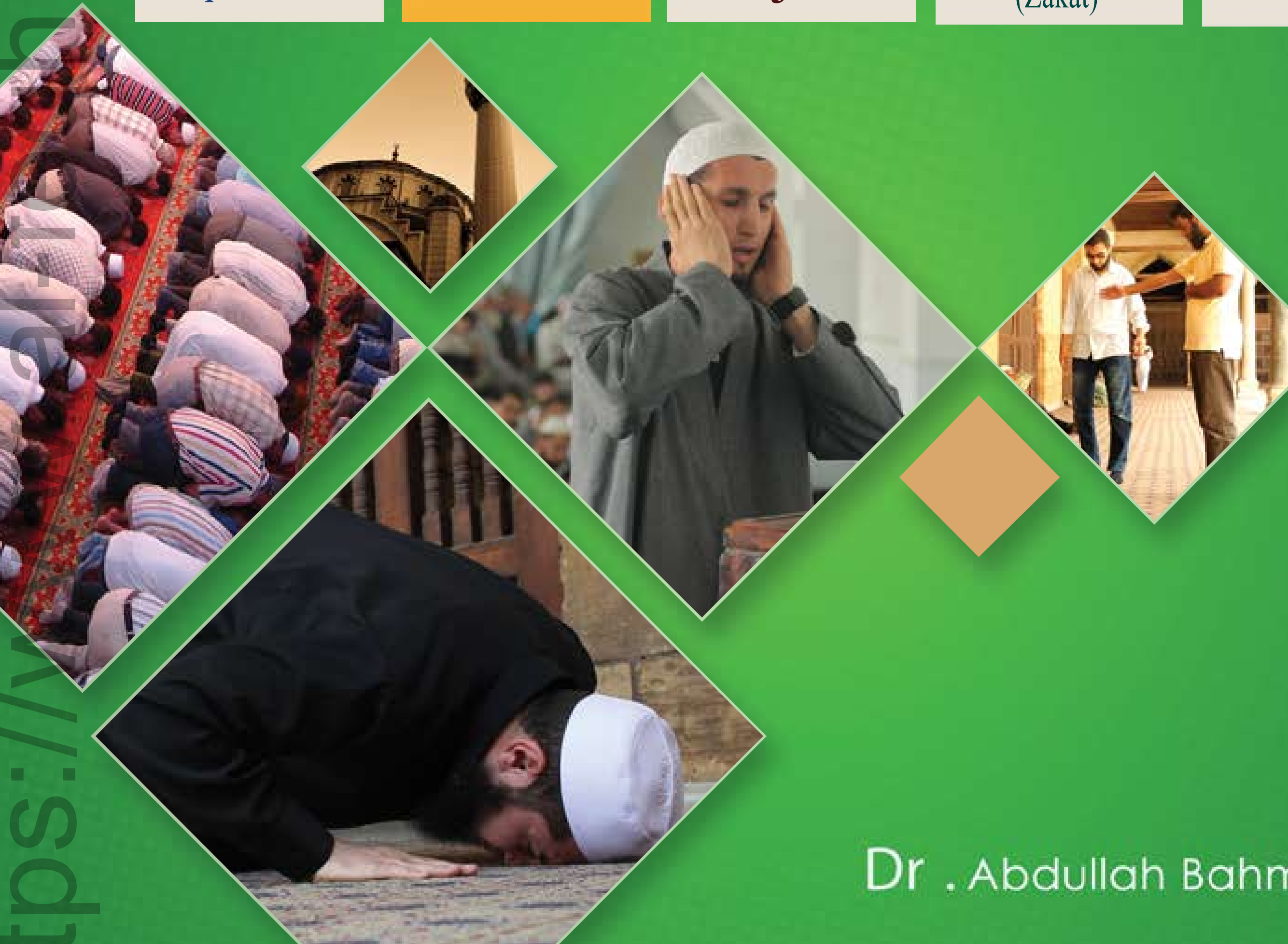




La jurisprudence du culte, en images

Simplification et enseignement des règles de l'islam

La purification | La prière | Le jeûne | L'aumône légiférée (Zakât) | Le pèlerinage



Dr . Abdullah Bahmmam

Equipe de traduction (Hors CD):

Abou Souleyman Al-Faransy
Bouchaib Msouhli

La prière des deux Eïds

18

La prière des deux Aids

Les signes apparents de l'Aid

Les musulmans ont seulement deux Aids: l'Aid du Fitr (fête de la rupture du jeûne), après le mois de Ramadan et Aid Al Adha (fête du sacrifice), au lendemain du jour d'Arafah. Et Allah nous a remplacé les fêtes de la Jaahiliyyah (période pré-islamique), ainsi que toute autre fête innovée, par ces deux fêtes. En effet, Anas Bin Malik, qu'Allah soit satisfait de lui a dit que lorsque le Prophète arriva à Médine il dit: «Vous aviez avant l'Islam deux jours de fête durant lesquels vous jouiez, et Allah vous les a changé en mieux qu'elles par le jour de la rupture du jeûne et le jour du sacrifice» (Rapporté par An Nassaaiy).Et il n'est pas permis de prendre les fêtes des mécréants comme fêtes, ou d'y participer, parce que ce sont les signes les plus manifestes de leurs religions et de leurs législations. Allah, Exalté Soit-Il, a dit:

{Ne suis pas leurs passions, loin de la vérité qui t'est venue. A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre.} [Al Maida 48]

L'Aid en Islam est un mélange d'adoration, d'expression de joie et de bonheur et est une opportunité de partager un festin.

Et c'est pour cela que les jours de l'Aid sont des jours durant lesquels il n'est pas permis de faire ce qui va à l'encontre des enseignements de l'Islam en terme d'actions et de comportements, comme la mixité entre les hommes et les femmes, le délaissement des prières, la consommation d'aliments et de boissons interdits, le fait de jouer



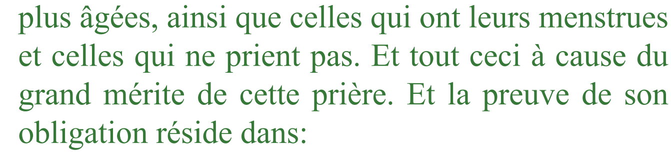
Le contenu

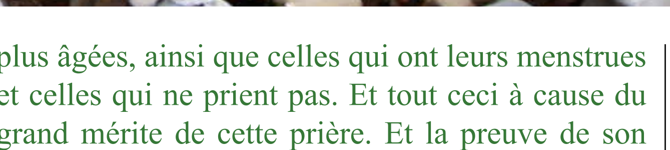
à des jeux illicites, d'écouter des choses qu'Allah a interdit ou de s'adonner à toute autre action prohibée.

Allah, Exalté Soit-Il, a légiféré une prière durant ce jour qui s'appelle la prière de l'Aid, et qui est certes une des plus importantes manifestations de ce jour de fête.

Le statut de la prière des deux fêtes

Il s'agit d'une obligation collective qui, si elle est accomplie par un nombre suffisant de prieurs, alors les autres en sont acquittés – même si le fait de l'accomplir est appuyé par des preuves très fortes qui l'a rende presque obligatoire -. En effet, le Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, a ordonné qu'on l'accomplisse, et il a même ordonné que l'on fasse sortir les femmes, les jeunes et les plus âgées, ainsi que celles qui ont leurs menstrues et celles qui ne prient pas. Et tout ceci à cause du grand mérite de cette prière. Et la preuve de son obligation réside dans:





1. la parole d'Allah, Exalté Soit-Il:

{Accomplis la Salât pour ton Seigneur et sacrifie.} [Al Kawthar 2].

2. l'ordre du Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, où il a même été jusqu'à ordonner aux femmes de l'accomplir. Et ce d'après le hadith d'Oum 'Atiyyah, qu'Allah soit satisfait d'elle, qui stipule que: «Le Messager d'Allah, Paix et Salutations d'Allah sur lui, nous a ordonné de faire sortir, le jour du Fitr et le jour d'Al Adha: les jeunes filles venant d'atteindre la puberté, les femmes ayant leurs menstrues, et les vierges. Et quant aux femmes ayant leurs menstrues, qu'elles s'éloignent de la prière, mais qu'elles assistent au bien et à l'appel des musulmans»(Rapporté par Al Boukhari).

La façon d'accomplir la prière des deux fêtes

La prière des deux fêtes est constituée de deux unités, sans appel à la prière ni iqaamah, et sa lecture se fait à voix haute.

En voici la description :

1. Il faut faire sept takbirs dans la première unité, après le takbir de la sacralisation et l'invocation de l'ouverture et avant la prise de refuge auprès d'Allah et la lecture du Coran.

2. Il prend refuge auprès d'Allah, dit bismillah et lit la Fatiha. Fait également parti de la tradition Prophétique le fait de lire dans les deux unités après la Fatiha: Al A'la dans la première et Al Ghaachiyah dans la seconde, ou bien Qaf dans la première et Al Qamar dans la seconde.

3. Il fait cinq takbirs dans la seconde unité et lève les mains à chaque takbir.

4. Il loue Allah et Le remercie, et prie sur le Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, entre les différents takbirs.

5. Après avoir fait le salam de la prière, il monte sur la chaire et fait deux sermons, en s'asseyant entre les deux un court moment. Il commence le premier sermon par neuf takbirs et le second avec sept takbirs.

6. Il est préférable, durant l'Aid du Fitr, de rappeler aux gens les lois de la Zakat du Fitr, et durant l'Aid du sacrifice les règles du sacrifice.

Le lieu de la prière des deux fêtes

La sounnah est de l'accomplir à l'extérieur dans un vaste terrain dégagé, et non pas dans la mosquée. Toutefois, si elle accomplie dans cette dernière, elle reste valide – en cas de besoin -.

Les actes méritoires durant la prière des deux fêtes

1. Que l'homme s'embellisse, en portant ses plus beaux habits. Quant à la femme, elle ne doit ni s'embellir, ni se parfumer.

2. Qu'il s'y rende le plus tôt possible, afin de s'asseoir aux premières rangées.

3. Qu'il emprunte un chemin pour l'aller et un autre pour le retour, en marchant si possible. En effet, Jabir, qu'Allah soit satisfait de lui, a dit: «Le Prophète, Paix et Salutations d'Allah sur lui, lors du jour de l'Aid, changeait de chemin [à l'aller et au retour]»(Rapporté par Al Boukhari)

4. Qu'il mange avant de se rendre à la prière le jour de l'Aid Al Fitr, en prenant quelques dattes, en nombre impair (trois ou cinq), et qu'il ne mange, le jour du sacrifice, qu'une fois retourné de l'Aid.

5. Il est préférable de retarder la prière de l'Aid el Fitr, afin de permettre aux musulmans de sortir leur Zakat du Fitr et de la donner à leurs ayants droit, tandis que pour la prière du sacrifice, il est préférable de la prier tôt.

Quelques règles de la prière des deux fêtes

1. Il est détestable de prier des prières surérogatoires avant ou après la prière de l'Aid dans le lieu de son accomplissement, sauf si elle se fait dans la mosquée car il faudra dans ce cas accomplir les deux unités de salutation.

2. Il est légiféré pour celui qui rate la prière de l'Aid ou une partie de la prière, de la rattraper, en priant deux unités avec ses takbirs, ou en complétant ce qu'il a raté, s'il en attrape une partie.

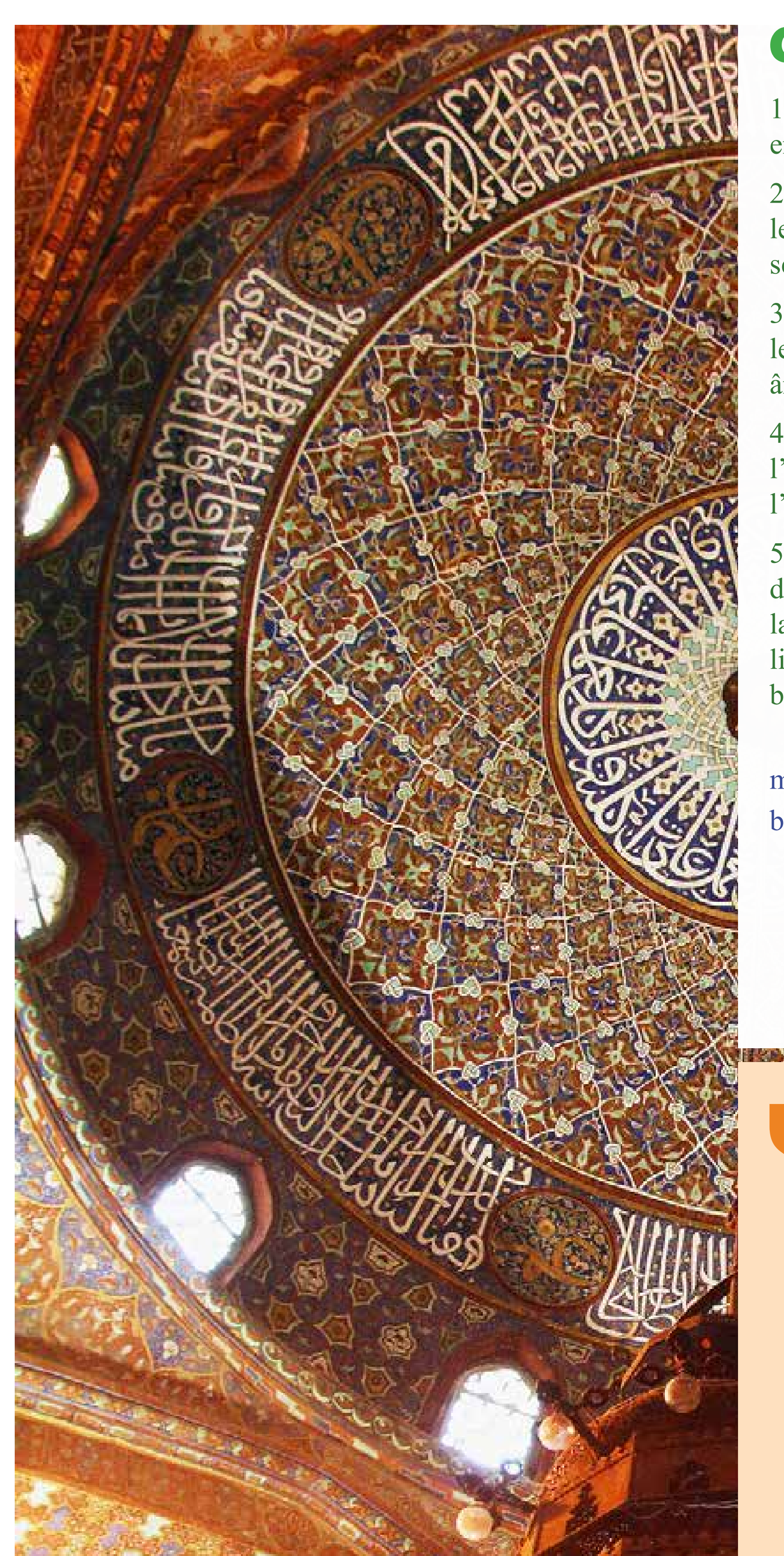
3. Il a été légiféré pour les serviteurs, à la fin du mois de Ramadan, de glorifier Allah, Exalté Soit-Il. Il a ainsi dit:

{afin que vous en complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur d'Allah pour vous avoir guidés} [Al Baqara 185]: « Proclamiez La Grandeur d'Allah » signifie le glorifier avec vos cœurs et vos langues.

Ceci se fait en prononçant: "Allaahou Akbar, Allaahou Akbar, laa ilaaha illa Allah, wa Allaahou Akbar, wa lillaahi al hamd".

4. Il est préférable pour les hommes d'élever la voix durant le takbir, et pour les femmes de le prononcer à voix basse, car il a été ordonnée à la femme de baisser sa voix.

5. Le takbir commence, pour l'Aid du Fitr, au coucher du soleil de la nuit de l'Aid – si le début du mois est connu avant le coucher du soleil, comme cela est le cas durant les mois de trente jours, ou bien à la vue de la lune de Chawwal – et se termine avec le début de la prière de l'Aid. Quant à la fête du sacrifice, le takbir commence après la prière du fajr du jour de 'Arafah et continue jusqu'à la prière du Asr du troisième jour de tachriq.



Conseils

1. Il n'y a pas de mal à ce que les musulmans se félicitent entre eux et se souhaitent mutuellement une joyeuse fête.

2. Il est souhaitable de montrer sa joie le jour de l'Aid, et le musulman doit féliciter ses proches, ses biens aimés et ses frères musulmans à cette occasion.

3. L'Aid est une occasion dont il faut profiter pour rétablir les relations familiales rompues et afin de réconcilier les âmes en conflit.

4. Il n'est pas légiféré de visiter les cimetières durant l'Aid, car ceci va à l'encontre de ce que doit contenir l'Aid comme joie et bonheur.

5. Il est légiféré, le jour de l'Aid, d'augmenter les dépenses faites en faveur des enfants, pour l'habillement, la nourriture et les jouets, parmi ce qu'Allah a rendu licite. En effet, les deux Aids sont des jours de joie et de bonheur. Allah, Exalté Soit-Il, a dit:

"Dis: {(Ceci provient) de la grâce d'Allah et de Sa miséricorde. Voilà de quoi ils devraient se réjouir. C'est bien mieux que tout ce qu'ils amassent".} [Younous 58].

Féliciter les mécréants à l'occasion de leurs fêtes

Il n'est pas permis aux musulmans de féliciter les mécréants à l'occasion de leurs fêtes, car cela revient à agréer leurs pratiques de mécréance, de même qu'il n'est pas permis de fréquenter les endroits où ils les célèbrent, ni de partager leurs joies.